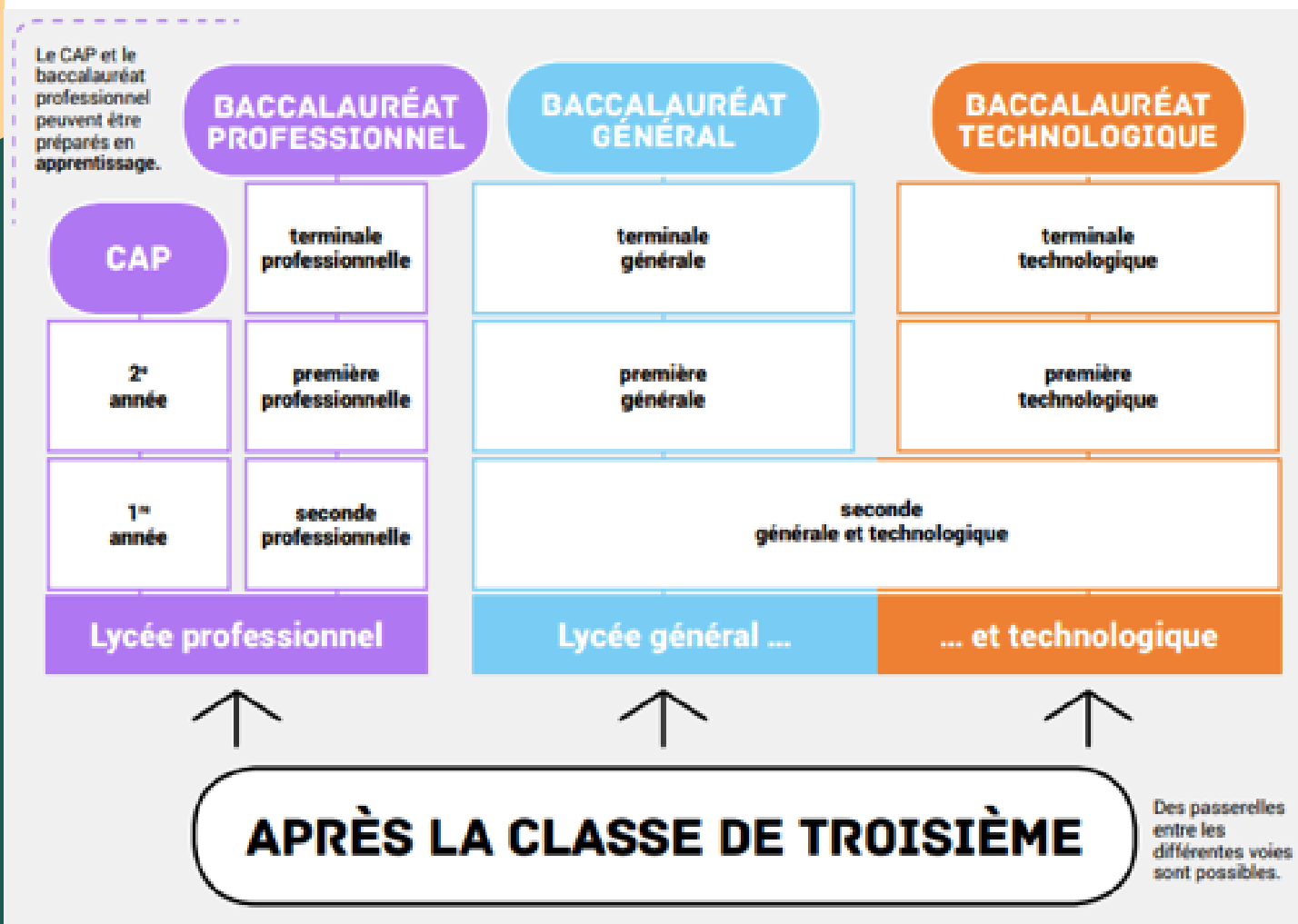
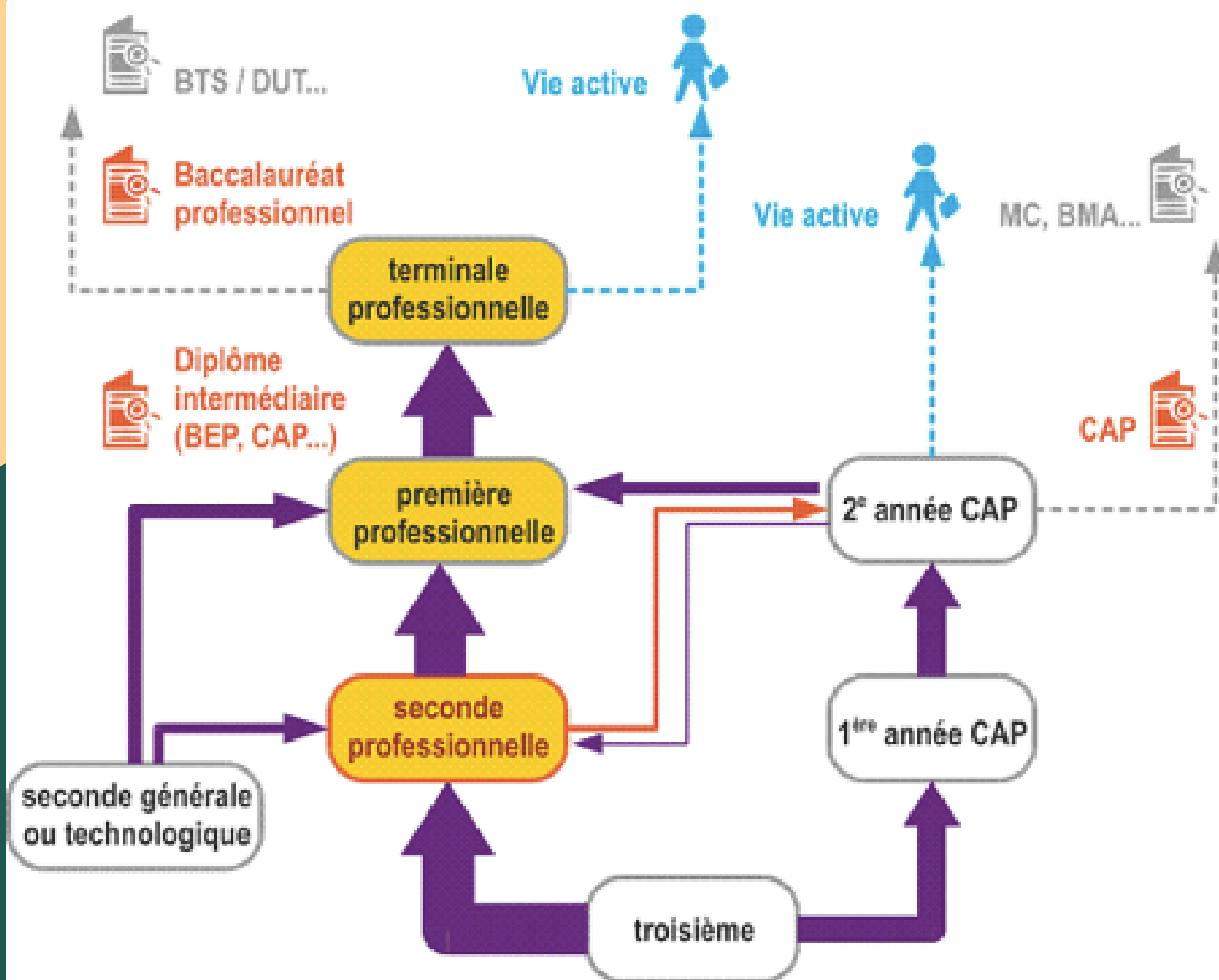


Orientation Scolaire = Après la 3ème



Après la 3ème, deux voies peuvent s'ouvrir = voie générale et technologique et voie professionnelle

Orientation Scolaire = Après la 3ème



La voie professionnelle permet aux élèves de suivre des enseignements concrets pour apprendre un métier rapidement. La poursuite d'études est tout de même possible.

Orientation Scolaire = Après la 3ème

La voie professionnelle

Deux diplômes professionnels peuvent être préparés =

- Le CAP, en 2 ans, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études;
- Le Baccalauréat professionnel, en 3 ans, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.

La formation peut être suivie =

- Sous statut scolaire dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année
- En apprentissage dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.

Orientation Scolaire = Après la 3ème

Bac Pro

- **Durée** = 3 ans
- Autant d'enseignement professionnel que d'enseignement général
- **Stages** : 22 semaines (7 semaines par an : 1 stage de 3 semaines et 1 stage d'1 mois chaque année)
- **Approche générale sur un domaine pro** :
Près de 80 domaines (champs professionnels)
Exemple: Bac Pro Boulangerie Pâtisserie
- **Où ?** En lycée professionnel ou en CFA
- **Suite ?** Poursuite d'études en BTS (Bac+2)
pour les bons dossiers

Orientation Scolaire = Après la 3ème

CAP Pro

- **Durée** = 2 ans
- Un peu plus + d'enseignement professionnel que d'enseignement général
- **Stages** : 12 à 16 semaines (6 à 8 semaines par an : 2 stages de 3-4 semaines chaque année)
- **Une spécialité précise**: Près de 200 spécialités
Exemple: CAP Pâtisserie
- **Où ?** En lycée professionnel ou en CFA
- **Suite ?** Poursuite d'études en 1ère Pro ou Mention complémentaire

Orientation Scolaire = Après la 3ème

L'apprentissage en CFA - Centre de Formation d'Apprentis - voie professionnelle

- **Objectif** : apprendre un métier, apprendre un diplôme (CAP ou Bac Pro) tout en travaillant.
- **Le contrat d'apprentissage** : un contrat de travail avec un salaire
- Il faut avoir 15 ans à l'entrée en formation
- Alternance entre le C.F.A et l'entreprise

Orientation Scolaire = Après la 3ème

VOIE GÉNÉRALE

11 spécialités



arts

histoire - géographie,
géopolitique et sciences
politiques

humanités, littérature
et philosophie

mathématiques

physique - chimie

numérique et sciences
informatiques

sciences
économiques
et sociales

sciences de la vie
et de la Terre

langues, littératures
et cultures étrangères

- Espagnol
- Anglais Littérature
- Anglais Monde Contemporain

En voie générale, il y a différentes **spécialités** =
-3 à choisir en 1ère
-2 en Terminale

Orientation Scolaire = Après la 3ème

Les Spécialités

- Humanités littérature et philosophie
- Sciences économiques et sociales
- Histoire-géo-géopolitique - Sciences po
- Anglais langue littérature et culture
- Anglais monde contemporain
- Maths
- Physique-chimie
- SVT
- Allemand langue littérature et culture
- Espagnol langue littérature et culture
- Italien langue littérature et culture
- Langues et culture de l'Antiquité
- Biologie-écologie
- Sciences de l'ingénieur
- Numérique et sciences informatiques Arts
plastiques
- Théâtre
- Histoire de l'art
- Audiovisuel
- Musique
- Danse
- Arts du cirque
- EPS

Orientation Scolaire = Après la 3ème

La Voie Technologique

S2TMD SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE,
DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

STAV SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT

STD2A SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUÉS

ST2S SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

STHR SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

STI2D SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

STMG SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

STL SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE LABORATOIRE

Orientation Scolaire = Après la 3ème

La Voie Générale et Technologique

QUELS ENSEIGNEMENTS EN PREMIÈRE ET TERMINALE ?

VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Enseignements communs

16 h en voie générale ; 13 à 14 h en voie technologique

français en 1 ^{re}	philosophie en 1 ^{re}	enseignement scientifique ¹ / mathématiques ²	
histoire - géographie	enseignement moral et civique	langue vivante A et langue vivante B	éducation physique et sportive

3 spécialités
en 1^{re}

2 spécialités
en 1^{re}

VOIE GÉNÉRALE

Enseignements
de spécialité

4 h par enseignement en 1^{re} ; 6 h en 1^{re}

arts	mathématiques
biologie - écologie ³	numérique et sciences informatiques
histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques	physique - chimie
humanités, littérature et philosophie	sciences de la vie et de la Terre
langues, littératures et cultures étrangères	sciences économiques et sociales
littérature et langues et cultures de l'Antiquité ⁴	sciences de l'ingénieur

Enseignements optionnels en voie générale

en 1^{re} : langue vivante C⁵ ; arts ; EPS ; langues
et cultures de l'Antiquité⁶

en 1^{re} : mathématiques expertes ; mathématiques
complémentaires ; droit et grands enjeux du monde
contemporain

1 SÉRIE
40 heures

VOIE TECHNOLOGIQUE

Enseignements de
spécialité selon la série

Les enseignements de spécialité
des carrières de la voie technologique
sont sur education.gouv.fr

ETMC
sciences et technologies
de management et de la gestion

ST2S
sciences et technologies
de la santé et du social

STIA
sciences et technologies
de l'industrie et de la maintenance

ST2D
sciences et technologies de l'économie
et du développement durable

STL
sciences et technologies
de laboratoire

STD2A
sciences et technologies
de design et des arts appliqués

TMD
techniques de la mécanique
et de la domotique

(1) la voie générale ; (2) la voie technologique ; (3) uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles ; (4) deux langues antiques ; (5) l'anglais est en option au contrôle continu et donne lieu, le cas échéant, à un baccalauréat ; (6) deux langues antiques

Orientation Scolaire = Après la 3ème

Les 5 critères importants pour l'affectation en lycée :

- Les notes des 3 trimestres de 3ème =
Certaines notes sont coefficientées en
fonction de la spécialité demandée
- Prise en compte du bilan de fin de cycle
(socle + bilans périodiques 3ème)
- Les capacités d'accueil en lycée professionnel
= Certaines spécialités sont plus demandées
que d'autres
- L'ordre des vœux de l'élève :
- Demander la spécialité préférée en 1er vœu

Orientation Scolaire =
Après la 3ème

Au 3e Trimestre =

ATTENTION: Affectation ne veut pas dire
inscription.

Ne pas partir en vacances avant d'avoir
validé l'inscription auprès du lycée
d'accueil! (fin juin - début juillet)

Sinon vous **RISQUEZ DE PERDRE
VOTRE PLACE !!!!**

Orientation Scolaire = Après la 3ème

Affectation Voie Professionnelle

1 vœu = 1 spécialité (ou une famille de métiers) +
1 établissement + 1 statut (scolaire ou apprenti)
jusqu'à 10 vœux académiques maximum et 5
vœux maximum hors académie

Il n'y a pas de lycée de rattachement, on peut
demander n'importe quel établissement

Orientation Scolaire = Après la 3ème

Affectation Voie Générale et Technologique =

Règles de l'affectation :

1 - LYCEE DE SECTEUR :

Il existe une zone de desserte correspondant à votre domicile et un lycée d'affectation prioritaire sur cette zone

2 - DEMANDE D'ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogation) :

Dans le cas d'une demande d'affectation dans un établissement se trouvant en dehors de cette zone, celle-ci n'étant pas assurée, il faut nécessairement faire au moins un vœu sur votre zone de desserte.

Orientation Scolaire = Après la 3ème

Affectation Voie Générale et Technologique =

Pour une demande d'établissement hors du lycée de secteur (carte scolaire), une demande de dérogation est obligatoire.

Selon des critères de priorités suivants établis par le ministère :

- 1) Elève souffrant d'un handicap
- 2) Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé
- 3) Elève boursier au mérite ou sur critères sociaux
- 4) Fratrie dans l'établissement
- 5) Domicile situé en limite de zone de desserte et proche de l'établissement demandé
- 6) Parcours Scolaire Particulier (sportif de haut niveau)
- 7) Autres

Orientation Scolaire = Après la 3ème

Pour plus d'informations sur l'orientation autour de soi,

- Le rôle de la « Psychologue Education Nationale - PsyEN (ou conseillère d'orientation) et les permanences
- Le rôle du professeur principal
- La documentation du CDI
- Les sites Internet d'information :
- Site de l'Onisep : www.onisep.fr
- Site "Quand je passe le bac" :
www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee

Sources = Onisep, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Emmanuelle Bottreau - FacilitationS
Sophrologue, Psy. du Travail, Consultante
en orientation scolaire et évolution professionnelle

06 61 88 97 48

bottreauemmanuelle@gmail.com

www.facilitations.bzh